

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

L'an deux mille vingt deux, le huit décembre, le Conseil de la Communauté de Communes Le Grand Charolais s'est réuni à la Salle des fêtes à Digoin, sous la présidence de Monsieur Gérald GORDAT suivant la convocation en date du 2 décembre 2022.

DÉLIBÉRATION N° DEL2022_113 - ADMINISTRATION GENERALE AJUSTEMENT DES DELEGATIONS DE POUVOIR ACCORDEES AU BUREAU EXECUTIF

L'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales dispose que « *le président [...] ou le bureau dans son ensemble peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant [...]* ».

Il en résulte qu'il est loisible au Conseil communautaire de déléguer une partie de son pouvoir aux acteurs cités. Une telle opération répond à l'exigence d'effectivité inhérente à tout service public.

Quelques ajustements aux délégations accordées au Bureau exécutif sont aujourd'hui proposés au Conseil communautaire :

- Suppression de toute délégation relative aux dispositifs d'aides aux entreprises liés au COVID-19 (exonération ou échelonner de loyers, FRT, etc...) ;
- Délégation de tout acte d'acquisition et d'échange immobilier (y compris les droits réels immobiliers) d'un montant inférieur ou égal à 500 000 € HT (au lieu de 130 000 € HT) : **Cette délégation permettra d'harmoniser les seuils délégués au Bureau, celui-ci étant déjà compétent pour tout acte de cession immobilière d'un montant inférieur ou égal à 500 000 € HT.**
- Suppression de la délégation relative à la fixation des tarifs des visites guidées et animations organisées par l'Office de tourisme intercommunal ou en partenariat avec d'autres organismes (cette délégation n'étant pas conforme aux exceptions prévues par l'article L.5211-10 du CGCT) ;
- Délégation de la réforme de tout bien meuble appartenant à la Communauté de communes : **Seuls les biens du domaine public communautaire étaient jusqu'alors concernés par cette délégation.**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-10,

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2020-051 en date du 18 juin 2020 portant délégation de pouvoir au Bureau,

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2020-138 en date du 9 novembre 2020 portant délégation de pouvoir au Bureau,

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2020-166 en date du 8 décembre 2020 portant délégation de pouvoir au Bureau,

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2021-012 en date du 6 mars 2021 portant délégation de pouvoir au Bureau,

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

Vu la délibération du Conseil communautaire n° DEL2022_030 en date du 11 avril 2022 portant délégation de pouvoir au Bureau,

Vu la délibération du Conseil communautaire n° DEL2022_032 en date du 11 avril 2022 portant délégation de pouvoir au Bureau,

Considérant que le président et le bureau dans son ensemble peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant,

Considérant l'avis favorable du Bureau exécutif en date du 16 novembre 2022,

Considérant la consultation du Conseil des Maires en date du 28 novembre 2022,

Après intervention du Président Gérald GORDAT,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Le Grand Charolais, après en avoir délibéré, au scrutin public:

A l'unanimité,

DÉCIDE

- d'abroger :

- **la délibération n°2020-051 en date du 18 juin 2020,**
- **la délibération n°2020-166 en date du 18 décembre 2020,**
- **la délibération n°2020-138 en date du 9 novembre 2020 en tant qu'elle délègue au Bureau :**
 - **La réalisation de tout acte d'acquisition et d'échange immobilier (y compris les droits réels immobiliers) d'un montant inférieur ou égal à 130 000 € HT incluant l'octroi des indemnités subséquentes ainsi que les frais et émoluments ;**
 - **La réforme de tous les biens meubles du domaine public communautaire ;**
 - **La fixation des tarifs des visites guidées et animations organisées par l'Office de tourisme intercommunal ou en partenariat avec d'autres organismes ;**
 - **L'attribution des aides économiques aux entreprises intervenant dans le cadre du règlement du Fonds régional des territoires ;**

- de déléguer au Bureau exécutif :

- **La réalisation de tout acte d'acquisition et d'échange immobilier (y compris les droits réels immobiliers) d'un montant inférieur ou égal à 500 000 € HT incluant l'octroi des indemnités subséquentes ainsi que les frais et émoluments,**
- **La réforme de tout bien meuble,**

- d'autoriser le Président, ou son représentant, à réaliser l'ensemble des démarches administratives et financières nécessaires à ce dossier et à signer l'ensemble des documents y afférents.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

Nombre de conseillers en exercice : 74	Secrétariat de séance assuré par : Éric BOURDAIS
Membres présents à la séance : 45	Votants : 60

Délégués Communautaires Présents :

Gérald GORDAT, Gilles PERRETTE, Catherine CLERGUÉ, Louis ACCARY, Thomas MEUNIER, Thierry AUCLAIR, Daniel BERAUD, Jean-Yves BICHET, Annie BOISSARD, Gérard BODET, Jean-Marc JACOB, Patrick BOUILLON, Éric BOURDAIS, Hubert BURTIN, Chantal CHAPPUIS, Jacky COMTE, André COTTIN, Anne DEGRANGE, Jean-Bernard DESCHAMPS, Thierry DESJOURS, Paul DUMONTET, Philippe DUMOUX, Roger DURAND, Régis GAUTHERON, Julien GAGLIARDI, Fabrice CHARLES, Bernard GAUTHIER, Daniel MELIN, Lolita RODRIGUEZ, Dominique NUGUE, Bérénice PORTIER, Emmanuel REY, Pascal LOPES DE LIMA, Nicolas LORTON, Jean-Baptiste LEFORT, Bernard MAILLET, Aurelie MANTOUE, Jean-Marc NESME, Myriam PEJOUX, Marie-France MAUNY, Marc TABOULOT, Patrice MAILLY, Jean-Louis PETIT, Daniel THERVILLE, Richard PERRIER

Délégués ayant donné pouvoir :

Pierre BERTHIER à Gérald GORDAT, André ACCARY à Annie BOISSARD, Christian LAROCHE à Anne DEGRANGE, David BÊME à Thierry DESJOURS, Céline BIJON à Gilles PERRETTE, Laëtitia DE SOUSA à Catherine CLERGUÉ, Gérard DUCHET à Philippe DUMOUX, Marie-Agnès FORGEAT à Lolita RODRIGUEZ, Cédric FRADET à Chantal CHAPPUIS, Fabien GENET à Julien GAGLIARDI, Nicole GEORGES à Bérénice PORTIER, Annie-France MONDELIN à Marie-France MAUNY, Nathalie LELIEVRE à Nicolas LORTON, Bernard PLET à Myriam PEJOUX, Michel TRAVELY à Jean-Marc NESME

Délégué(es) absent(es) non suppléé(es) et non représenté(es) :

Magali DUCROISET, Guillaume CHAUVEAU, Nathalie COQUELIN, Romuald COSSON, Jean ETAIX, Stéphane JOURNET, Gérard LALLEMENT, Aurore PERRIER, Edith TERRIER, Pascal RAMEAU, Béatrice LECONTE, André RIBOULIN, Patrick PAGÈS, Jean-Claude MICHEL

Ont signé au registre les membres présents
Fait et délibéré en séance, le 8 décembre 2022
Pour extrait conforme

Gérald GORDAT
Président du Grand Charolais